

III Gestion de placements Manuvie

Agriculture et terrains forestiers

Résumé de l'évaluation des *enjeux prépondérants*

Introduction

L'évaluation des enjeux prépondérants permet de déterminer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qui sont importants pour les activités d'une société ou qui peuvent avoir une incidence financière majeure sur celles-ci. En tant qu'intendant et gestionnaire de grands terrains forestiers et de vastes terres agricoles partout dans le monde, et en tant que membre actif des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités, Gestion de placements Manuvie reconnaît l'importance de la gestion durable de ces terrains. En 2018, dans le cadre de nos activités d'exploitation forestière et agricole, nous avons demandé à The Delphi Group d'effectuer une évaluation externe indépendante des enjeux prépondérants susceptibles d'avoir une incidence sur nos activités, dont les résultats sont résumés ici.

Définition des enjeux prépondérants

Gestion de placements Manuvie définit les enjeux prépondérants conformément à la Global Reporting Initiative (GRI), qui les décrit comme étant les enjeux qui reflètent l'impact économique, environnemental et social d'une organisation ou qui influencent considérablement l'évaluation faite par les parties prenantes et les décisions que ces dernières prenant¹. Autrement dit, les enjeux prépondérants sont des enjeux qui ont une incidence sur les décisions des investisseurs, mais aussi des employés, des collectivités, des gouvernements ou d'autres organisations. Comprendre les enjeux prépondérants permet aux sociétés de repérer les risques et les occasions qui pourraient autrement ne pas être détectés dans le cadre des activités courantes.

Processus d'évaluation des enjeux prépondérants

Afin de déterminer les facteurs importants pour nos activités forestières et agricoles, Delphi a mené une évaluation en cinq étapes. Les recherches secondaires comprenaient la consultation des cadres généraux de développement durable (UN PRI, GIIN, GRI, DJSI), des cadres spécifiques à la foresterie et à l'agriculture (SASB Forestry, FAO, SPOTT, Montreal Compact, etc.) et de rapports sur le développement durable d'autres sociétés qui œuvrent dans le secteur. Les recherches primaires incluaient la consultation de plusieurs équipes et groupes de travail internes chargés de la foresterie et de l'agriculture, ainsi qu'une évaluation des risques opérationnels et des demandes de renseignements de la part des investisseurs. Plus de 70 problèmes ont été décelés au cours de la phase de recherche, puis ils ont été regroupés en 27 points. Ces points ont ensuite été analysés au moven d'un cadre SASB modifié, ce qui a permis de les évaluer selon cinq critères : incidence et risques financiers directs; facteurs légaux, réglementaires et en lien avec les politiques; normes, pratiques exemplaires et facteurs concurrentiels du secteur; préoccupations des parties prenantes et tendances sociales; et occasions. Après un autre regroupement en 22 points et l'évaluation a été présentée à l'équipe de direction de Gestion de placements Manuvie responsable des terrains forestiers et des terres agricoles. L'équipe de direction a fait part de ses commentaires, puis d'autres discussions ont eu lieu avec les investisseurs, ainsi qu'un sondage sur les enjeux prépondérants mené auprès de plus de 60 employés. Le tout a permis de réduire la liste à 20 points, qui ont été classés en fonction de leur importance pour nos activités forestières et agricoles et de leur importance pour les parties prenantes.

Recherches primaires et secondaires pour dresser une liste complète 1 Recherche des enjeux prépondérants Regroupement des différents enjeux prépondérants en fonction de ce qui suit : • Pertinence et importance pour les parties prenantes de Gestion de 2 Regroupement placements Manuvie • Prévalence au sein des sociétés du secteur • Fréquence d'apparition au sein des différentes sources Élaboration d'une matrice préliminaire d'analyse des enjeux prépondérants et évaluation des enjeux en fonction de ce qui suit : • Commentaires de l'équipe de Gestion de placements Manuvie chargée du développement durable et de l'investissement responsable en matière de foresterie et d'agriculture 3 Évaluation • Évaluation des enjeux pour comprendre s'il s'agit de facteurs déterminants ou facilitants • Évaluation des risques de Gestion de placements Manuvie • Cadre SASB d'évaluation des facteurs prépondérants • Définition de la portée et des activités à inclure • Détermination du degré de spécificité des enjeux (p. ex., granularité) Discussions de la liste préliminaire des enjeux prépondérants avec les parties prenantes et obtention des commentaires de : • l'équipe de Gestion de placements Manuvie chargée du développement durable et de l'investissement responsable en matière de foresterie et d'agriculture 4 Discussions • l'équipe de Gestion de placements Manuvie chargée des mesures à et sondage prendre et des indicateurs en matière de foresterie et d'agriculture • l'équipe de haute direction de Gestion de placements Manuvie responsable des terrains forestiers et des terres agricoles • les investisseurs des terrains forestiers et des terres agricoles de Gestion de placements Manuvie

5 Regroupement supplémentaire

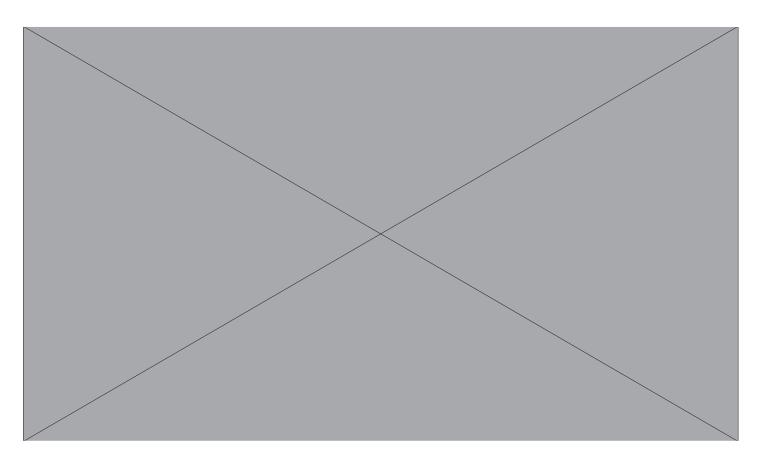
Regroupement supplémentaire des points de la liste des enjeux prépondérants et matrice en fonction de ce qui suit :

- Commentaires des parties prenantes de Gestion de placements Manuvie
- Définition des enjeux prépondérants pour les activités, les parties prenantes et pour les deux en même temps

Résultats de l'évaluation des enjeux prépondérants pour les terrains forestiers et les terres agricoles

Nos équipes responsables des terrains forestiers et des terres agricoles, en collaboration avec Delphi, ont été en mesure de cerner cinq thèmes principaux qui couvrent ces 20 points : la stabilité climatique, l'autonomisation des personnes, la résilience des écosystèmes, la protection des bassins versants et la prospérité des collectivités. Deux enjeux – l'éthique et la gouvernance, et la performance économique – ont été reconnus comme des enjeux très importants pour Gestion de placements Manuvie et nos

parties prenantes. Ces enjeux transversaux apparaissent dans les cinq thèmes: Tous les enjeux prépondérants liés au développement durable et à l'investissement responsable doivent également contribuer à la réussite économique et à la bonne gouvernance. L'éthique et la gouvernance favorisent le progrès dans les différents thèmes, et le rendement économique est le résultat des progrès réalisés dans les différents thèmes.



Après avoir cerné ces cinq thèmes et les enjeux prépondérants sous-jacents relatifs à nos activités, nous avons élaboré notre stratégie de développement durable. Ces cinq thèmes représentent les domaines d'exploitation qui présentent les risques et les occasions les plus pertinents pour le succès de nos activités forestières et agricoles, et ensemble ils forment notre stratégie d'investissement ESG dans les terrains forestiers et les terres agricoles. À Gestion de placements Manuvie, le développement durable et l'investissement responsable déterminent tout ce que nous faisons. Plutôt que de viser des idéaux, nous considérons le développement durable et l'investissement responsable ainsi que leurs cinq thèmes comme des stratégies essentielles pour maximiser la valeur et, à ce titre, nous les considérons comme des principes directeurs de base de nos activités forestières et agricoles.

1 Stabilité climatique – Nous cherchons à limiter les répercussions des changements climatiques en utilisant et en gérant les terres de façon responsable, en créant des occasions de séquestration du carbone dans nos forêts et nos exploitations agricoles et en atténuant les changements climatiques au moyen d'investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

- **2** Autonomisation des personnes Nous accordons une grande importance à nos gens, à nos employés et à nos entrepreneurs. Nous veillons à offrir non seulement un environnement de travail sain et sécuritaire, mais aussi les outils, la formation et le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir.
- **3 Résilience des écosystèmes –** Des écosystèmes sains apportent une immense valeur à la vitalité des collectivités et des économies. Pour assurer leur pérennité, nous exerçons nos activités de manière à gérer les terres de façon responsable et à protéger les terres écosensibles ainsi que la biodiversité.
- 4 Protection des bassins versants La protection et l'amélioration des bassins versants sont essentielles pour les écosystèmes et les collectivités qui en dépendent. Nous faisons cela en protégeant les terres écosensibles, en suivant des politiques et des pratiques exemplaires strictes en matière de gestion de l'eau et des terres, et en favorisant la croissance des forêts.
- **5 Prospérité des collectivités –** Nous sommes déterminés à appuyer et à renforcer les collectivités locales et autochtones dans lesquelles nous exerçons nos activités. Dans le cadre de nos responsabilités communautaires, nous procurons des occasions d'emploi, nous permettons l'utilisation de nos terrains par le public, nous collaborons avec des organisations non gouvernementales et nous soutenons des causes locales.



1 https://www.globalreporting.org/how-to-use-the-gri-standards/questions-and-answers/materiality-and-topic-boundary/

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements effectués dans les marchés émergents. Le risque de change s'entend du risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans un portefeuille.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle et à consulter un spécialiste, au besoin.

Le présent document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir aux termes des lois et des règlements applicables des territoires de compétence; il a été produit par Gestion de placements Manuvie et les opinions exprimées sont celles de Gestion de placements Manuvie au moment de la publication, lesquelles pourraient changer en fonction de la conjoncture du marché et d'autres conditions. Bien que les renseignements et analyses aux présentes aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. L'information contenue dans le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, qui évolue au fil du temps. Ces enseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Le présent document a été produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une stratégie de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie.

Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur mondial de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de 100 ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers ainsi que dans le domaine des régimes de retraite, à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Australie: Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd, Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Canada: Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. Chine: Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. Espace économique européen: Manulife Investment Management (Ireland) Ltd., qui est habilitée et régie par l'organisme Central Bank of Ireland. Hong Kong: Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Indonésie: PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. Japon: Manulife Investment Management (Japan) Limited. Malaisie: Manulife Investment Management (M) Berhad 200801033087 (834424-U). Philippines: Manulife Investment Management (Gingapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). Corée du Sud: Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. Suisse: Manulife Investment Management (Ltd., Royaume-Uni: Manulife Investment Management (Europe) Ltd., qui est régie par l'organisme Financial Conduct Authority et habilitée par ce dernier. États-Unis: John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers Inc. Vietnam: Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

545485